

Retour vers le monde du travail: ouvriers, militants, syndicats

Dans une période où l'édition en sciences sociales est dans une situation complexe, voici un hommage, en quatre registres, à ces personnes qui continuent d'alimenter l'indispensable réflexion sur le monde du travail et le mouvement social.

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH

Un monde où le syndicalisme n'existe (presque) pas

Dans *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment* (1), Nicolas Jouin s'est astreint à une enquête sociologique au moyen d'une observation participative sur des chantiers du bâtiment. A aucun moment il ne fait mention d'une présence syndicale dans les entreprises, essentiellement d'intérim, où il a enquêté. Pourtant, il a partagé pendant des semaines le sort de ces ouvriers intérimaires qui subissent le choc des conditions de travail, d'emploi et de statut de ce secteur. Le résultat est non seulement absolument terrible, mais aussi passionnant. Dans un récit extrêmement abouti, Nicolas Jouin réussit à faire sourdre l'empathie pour les hommes qu'il côtoie sans nuire à la qualité scientifique de sa démarche. Il démontre avec force exemples le fonctionnement de la sous-traitance et donc le fonctionnement des agences d'intérim. Il s'agit bien d'une situation très destructurante pour les personnes. Mais ce mode de gestion du personnel, contrairement à ce qui est souvent avancé par la patronat du secteur, n'est pas la conséquence de la pénurie de main d'œuvre et de l'absence des qualifications recherchées, mais bel et bien

une décision stratégique de profit qui a constitué à externaliser les compétences de façon à pouvoir diminuer le poids global des salaires et pratiquer un ajustement au jour le jour des embauches. L'auteur, tout en rappelant l'illégalité totale de ces pratiques (marchandage, absence de dates de fin de contrat... puisque il s'agit d'embauches au jour le jour), montre que le patronat du bâtiment a rejeté toute stabilisation des emplois et des compétences et oblige les agences d'intérim spécialisées à pratiquer l'illégalité, le favoritisme. Au bout de la chaîne de donneurs d'ordre, du maître d'œuvre à l'agence, se crée une structure qui ne fonctionne que sur les discriminations, mais aussi sur l'accommodation qu'en font les victimes parce qu'elles sont obligées de s'y plier. La gestion du personnel voulue par les entreprises organise la pénurie de qualifications pour pouvoir favoriser la flexibilité. En externalisant le risque, elle contraint les agences d'intérim à reporter ce dernier sur les individus eux-mêmes, au moyen d'une concurrence généralisée entre eux. L'effarante dureté des métiers du bâtiment fait le reste. Alors que des campagnes de publicité, manifestement mensongères, incitent les jeunes à se lancer

dans ses passionnants métiers d'homme, la réalité est que c'est un monde de précarité, de saleté, que tous veulent quitter dès que possible, un monde où les chefs sont blancs, les superchefs français, les contremaîtres portugais, les chefs d'équipe arabes, et les manœuvres, noirs, ceux que l'on appellent les «Mamadous», en perpétuelle quête de papiers et de dignité. Un monde où le mode de relations est le racisme et la violence. Un monde dont tout le monde sait que seuls les immigrés le supportent, parce qu'ils n'ont pas le choix. Et le résultat est que non, tous ces précaires ne sont pas instables (de la même façon que l'auteur souligne que tous les instables, en particulier les hauts qualifiés, en général blancs dans ce secteur, ne sont pas précaires), que les sans-papiers du secteur ne travaillent pas au noir. Et que les lois, en particulier sur les contrats et les conditions de sécurité, ne sont jamais respectées.

Une histoire sociale où les militant(e)s retrouvent toute leur place

Il convient de saluer la constance des Editions ouvrières. Après la première série en quarante-quatre tomes qui couvraient les années historiques jusqu'en 1945, la présente deuxième série du *Maitron: Dictionnaire biographique: mouvement ouvrier, mouvement social* (2) (DBMOS) comprendra douze volumes et s'appuie sur des compléments électroniques (site et DVD). Tous ceux qui ont suivi cette entreprise originale savent qu'il ne s'agit pas

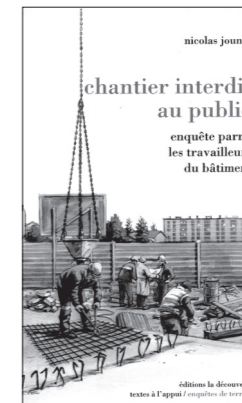
d'une histoire, mais d'une façon de redonner aux hommes et aux femmes qui font l'histoire toute leur épaisseur. Il s'agit donc de biographies, de longueur variable, des personnes qui ont marqué soit le syndicalisme, soit le milieu associatif, ou même les deux, soit à un niveau local, soit à un niveau national. Les auteurs sont très nombreux et montrent une grande vivacité et une grande fidélité à cette conception de l'histoire. Une façon de faire en sorte que l'on n'oublie pas ceux qui ont consacré leur vie à militer. Il n'y a pas dans ces ouvrages de ligne historique imposée, de passage à la trappe pour raison de déviance, si courante dans les histoires officielles. Mais pas de ligne imposée ne veut pas dire manque de rigueur dans la méthode historique. Les notices subissent une vérification scientifique et un recoupement des sources pour leur donner la crédibilité attendue d'une notice de ce DBMOS.

On trouvera dans le présent volume les notices de personnes au destin national, comme Albert Détraz, résistant, dirigeant national de la CFTC et de la CFDT, Eugène Descamps, ancien secrétaire général de la CFDT, Jean-Pierre Duteil, militant anarchiste du Mouvement du 22 mars, ou Jean Dresch, universitaire, militant anticolonialiste, membre du PCF, Emile Duhamel, militant lillois de la CGT ou Paulette Dayan, secrétaire de la fédération des PTT CGT, Robert Duvivier, militant et dirigeant important de la CFTC, puis de la CFDT, etc. Cet ouvrage ne conviendra donc pas à qui recherche un dévelop-

pement historique sur le mouvement ouvrier et social. Mais il dira ce qu'il advient des femmes et des hommes dans l'histoire qu'elles et ils veulent contribuer à faire. A signaler, enfin, l'un des projets de l'équipe du Maitron: un Dictionnaire des fusillés et exécutés en France pendant l'Occupation.

Un futur où les organisations syndicales sont à la recherche de leur stratégie

Le Syndicalisme au défi du 21^e siècle (3) est fait de deux parties, l'une sur les syndicats en France et l'autre proposant une ouverture sur l'international. Au milieu d'articles d'un certain classicisme, on retiendra de cet ouvrage collectif quelques articles stimulants. Dans la première partie, Jean-Marie Pernot, dans un article qu'il a nommé: «*Le sarkozysme, un stimulant des luttes sociales*», s'interroge sur la période très récente qui a suivi l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Il y voit, contrairement à une certaine désespérance, les contours d'une conflictualité qui n'a jamais été atone mais dont les formes ne sont pas celles qui existaient auparavant. Son analyse répond à cet mauvaise phrase du Président, empêtré de plus en plus dans les messages communicatoires à courte vue, sur les grève invisibles. En prenant en particulier l'exemple du secteur du commerce et de la grande distribution, il montre que les formes d'emploi et de gestion du personnel, imposant précarité, flexibilité et temps partiel n'ont pas été sans réponse de la part des salariés et des organisa-



tions syndicales. Il s'élève contre une vision trop centrale des luttes d'aujourd'hui et d'une vision finalement trop politicienne de la place des luttes sociales. Une autre contribution intéressante, celle d'Anne-Catherine Wagner sur «*l'internationalisation du syndicalisme: obstacles et dynamiques*», fait la transition avec la deuxième partie de l'ouvrage qui veut analyser quelques expériences internationales. Son analyse souligne que les expériences internationales sont à la fois porteuses d'espoir car «*[ce syndicalisme] contribue à la production de droits, de normes, de principes qui peuvent être utilisés par les salariés des différents pays*» mais que «*ses limites tiennent peut-être dans sa dépendance par rapport aux flux économiques dominants*» et aussi que «*les réseaux qui pourraient protéger, intégrer et mobiliser les salariés des pays du tiers-monde restent encore bien ténu*».

Une époque où la liberté syndicale n'existait plus

Attention, *Le Syndicalisme dans la France occupée* (4) est un gros livre d'histoire, mais cette dernière n'est pas ancienne! Tant les questions historiques évoquées peuvent trouver des correspondances, et des retours de mémoire vers le présent... Bien sûr, il n'est pas question de dire que dans les syndicats français actuels, il y aurait des traces de vichysme. Rappelons que dans les critères de reconnaissance de la représentativité des syndicats, l'un d'entre eux est l'attitude politique pendant l'Occupation. Cet

ouvrage collectif, qui comprend trente-six communications, subit une certaine loi du genre, une certaine discontinuité, qui peut dérouter le lecteur à la recherche d'une seule vérité. Mais il est préférable d'insister sur la variété qui favorise un picorage intelligent... Quelques préférences: Fridenson sur les syndicalismes de l'automobile, Le Bot sur la famille du cuir et les rapports entre syndicalisme et corporatisme, Zdatny sur le syndicalisme des coiffeurs, Rauch sur l'Union des artistes, Dreyfus et Morin sur les responsables des Unions départementales, et enfin Barberis et Narritsens sur la reconstitution des syndicats à la Libération. Pour faire bon poids bonne mesure et inciter à la fréquentation assidue de ce livre, il faudrait ajouter: Fraboulet-Rouselier sur les organisations patronales de la métallurgie, Pigenet sur les syndicats des dockers, Margairaz sur les travailleurs de la métallurgie CGT, Tartakowsky sur les Unions départementales. Mais au-delà, les questions transversales (c'est d'ailleurs ainsi que chacune des contributions inaugurales des chapitres est intitulée) sont fortes: les rapports entre syndicats et partis; l'analyse de la conjoncture et l'activité quotidienne des syndicalistes; la stratégie du syndicat en face des occupants; les réactions aux lois antisémites de Vichy; les rapports entre pacifisme et indépendance du syndicat; les rapports entre directions confédérales clandestines et directions locales légales... Rappelons cependant que, puisqu'il s'agit du syndicalisme légal, ce sont les ex-unionistes de la CGT qui sont essentiellement présents. Il s'agit d'abord, disent les auteurs, d'un problème d'archives. Mais aussi d'objet de l'étude... Les questions du syndicalisme chrétien, et des ex-unitaires ne sont donc pas posées. La suite sûrement à un prochain colloque lors de la redécouverte de nouvelles archives? ●



Le Livre noir de la politique française d'immigration... La honte de la République

Ligue des droits de l'Homme
Editions du Petit Pavé
Mars 2009, 160 pages, 17 euros

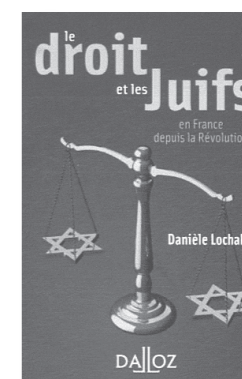
Ce sont des gens comme les autres. Ce ne sont pas des réfugiés politiques, ce ne sont pas des héros chassés de chez eux pour s'être battus contre la tyrannie. Ce sont des gens très ordinaires: ils dorment mal, la nuit, à cause de leur situation précaire, ils ont mal au ventre en allant à la préfecture car ils craignent de tomber dans un piège. Et surtout, ils guettent le facteur chaque matin, avec autant d'espoir que d'angoisse, dans l'attente d'une convocation. Jour après jour, mois après mois, ils attendent, ils attendent une lettre officielle. Et quand ils la reçoivent enfin, ils tremblent en l'ouvrant: ce peut être un sursis, ce peut être aussi... une injonction à quitter le territoire français. Ce sont des gens très ordinaires, sauf qu'on peut les mettre dehors à tout moment. Ce sont des gens comme les autres, sauf qu'ils sont parfois sans les papiers des autres, souvent sans la liberté des autres, toujours sans les droits des autres. Ce sont des étrangers. Il faut lire *Le Livre noir de la politique française d'immigration*. Il faut le lire pour comprendre ce qui fait «la honte de la République» aujourd'hui. Cela commence par six histoires, six tranches de vie choisies, parmi des milliers, par le groupe de travail «Etrangers et immigrés» de la Ligue des droits de l'Homme. Six histoires banales. Mais six histoires insupportables. Parce que quand on est clandestin, quand on a peur de la police, de l'administration, quand on évite de conduire ses enfants à l'école par crainte d'une rafle, quand on ne peut plus voyager à cause des contrôles, quand on ne sait plus se marier sans que cela passe pour un acte crapuleux,

quand on n'a pas le droit de travailler mais qu'on travaille quand même, alors tout est faussé, tout devient odieux. Et la banalité de la vie devient trivialité. Et c'est insupportable, effectivement. C'est même obscène. Le mot est trop fort? Pas du tout. Est obscène ce qui devrait rester en dehors de ce qui se joue sur la scène, ce qui n'a rien à faire là. Etre séparé de ses enfants, de son conjoint, c'est douloureux pour tout le monde. Mais être soumis à l'arbitraire du regroupement familial, ce n'est pas seulement douloureux, c'est obscène. Etre victime de violences conjugales, c'est affreux pour tout le monde. Mais que la victime se fasse arrêter quand elle va porter plainte, ce n'est pas seulement affreux, c'est obscène. Perdre son passeport quand on est en vacances à l'étranger, c'est contrariant. Mais ne plus pouvoir rentrer en France, être systématiquement refoulé, parce que le nouveau passeport ne plaît pas à la police des frontières, ce n'est pas seulement contrariant, c'est obscène. On pourrait continuer longtemps comme ça, le plus simple est de lire la première partie du livre. Et puis de commencer à réfléchir. Car cette obscénité, qui fait la honte de la République, a trois origines. L'individu qui se sert de son pouvoir pour persécuter autrui. La loi qui ouvre la porte à ces abus. Et la forfaiture car, même à sa loi d'airain, l'Etat n'obéit pas. La Ligue des droits de l'Homme a choisi de ne pas montrer du doigt l'individu qui abuse. Il n'y a pas de noms, dans ce livre. On ne saura pas comment s'appellent les consuls qui, toute honte bue, font systématiquement payer les demandes de visa pour entrer ensuite dans la stratégie du silence: ces anonymes ne répondent pas aux lettres, sont injoignables au téléphone et semblent incapables de donner le moindre coup de tampon. C'est sans doute pour la même raison que les rédacteurs du *Livre noir* ont choisi de ne pas relater une histoire encore plus obscène que les autres.

Et donc, on ne saura pas comment s'appellent les policiers qui ont trouvé normal d'arrêter, puis de mettre en détention, une famille entière, enfants et bébé compris, ces derniers partageant avec leurs parents le crime d'être étrangers. Et lorsqu'un juge, effaré, a ordonné leur libération immédiate, on ne connaîtra pas les noms des gendarmes qui les ont abandonnés, en pleine nuit, dans le froid, sans un sou, à deux cents kilomètres de chez eux. Ces bons pères de famille resteront anonymes. On peut le regretter, mais ce n'est pas le propos du livre. La loi non plus. Mais pour une bonne raison: tout le labeur quotidien du groupe de travail «Etrangers et immigrés» étant précisément de dénoncer les lois, de plus en plus dures, de plus en plus restrictives, qui régissent le statut des étrangers, la Ligue des droits de l'Homme a voulu aller encore plus loin. Dans sa deuxième partie, *Le Livre noir* montre que même ces lois ne sont pas respectées. Cette forfaiture de l'appareil d'Etat doit d'autant plus être dénoncée qu'elle est sournoise et se dissimule derrière des apparences trompeuses. Le grand mérite du *Livre noir* est de dévoiler les faits, c'est-à-dire l'errance juridique à laquelle sont condamnés les étrangers (en cette occurrence des ayants droit, il faut le souligner). Comment les rédacteurs ont-ils procédé? Ils ont simplement publié des lettres que le service juridique de la Ligue est contraint d'adresser à l'administration pour que le droit (leur droit, celui des lois dures) soit au moins respecté. Un exemple? Revenons à nos consuls anonymes. Lorsqu'au fin fond de l'Afrique une famille présente (et paie!) une demande de visa, et qu'elle fournit en même temps le papier, obtenu de haute lutte en France, qui autorise le regroupement familial, le visa est de droit. Il n'est plus qu'une simple formalité. Mais c'est précisément à ce moment-là que les consuls deviennent sourds et muets. Et que tout s'arrête. La Ligue intervient,

écrit, réécrit. Et toujours répond le silence. C'est une forfaiture discrète, mais c'en est une. C'est la forfaiture par l'attente. Mais il y en a d'autres. La forfaiture par l'absurde, par exemple. Vous êtes en France depuis vingt ans, avec une carte de résident. Vous demandez la venue de votre femme et de vos quatre enfants (vingt ans de séparation, quand même!), en arguant que vous avez maintenant un appartement de trois pièces, dont deux chambres pour les enfants et le séjour pour votre femme et vous. Vous êtes donc en conformité avec la loi, vous êtes dans votre droit. Pas du tout, dit la préfecture. Il y a trois adultes et trois enfants, donc il faut trois chambres. Trois adultes? Eh bien oui, depuis le temps que vous faites votre demande, votre fils aîné est devenu majeur. Forcément. Alors il faut un quatre pièces. Mais le temps que vous en trouviez un, votre fille aînée sera majeure, et là on vous réclamera un cinq pièces. Inutile de préciser que le Berrichon moyen peut habiter où il veut, comme il veut. Les étrangers, et eux seuls, doivent être grandement logés. Ils sont riches, c'est bien connu. Et voilà comment on se sert de l'absurdité pour contourner la loi. En refermant ce livre on pourrait se dire que, bon, c'est scandaleux, mais qu'il y a d'autres problèmes en France. Et qu'il y a d'autres priorités, qu'on ne peut pas s'occuper de toutes les catégories de la misère. Mais justement, l'étranger n'est pas une catégorie de la population, l'étranger c'est l'universel. Nous sommes tous les étrangers des autres, par définition. Le combat mené par la Ligue des droits de l'Homme est ici emblématique: il s'agit précisément de l'Homme. Et l'obscénité et la forfaiture dont les étrangers sont victimes, c'est l'Homme qui en est victime. C'est ce que ce livre nous apprend.

Bernard Galand,
philosophe et écrivain



Le Droit et les Juifs en France depuis la Révolution

Danièle Lochak
Editions Dalloz
Mars 2009, 288 pages, 3 euros

En 1791, la Constituante émancipe les Juifs de France. Auparavant, ils bénéficiaient, si l'on peut dire, d'un statut juridique à part et éminemment discriminatoire; leur situation était précaire, et leur destin suspendu aux humeurs et besoins financiers des souverains en exercice. Les communautés, selon leurs régions, étaient sujettes à des traitements pouvant s'avérer fort variables; certaines obtiendront, par exemple, le droit de pouvoir circuler et s'installer partout en France; d'autres, en revanche, sont assignées à résidence. La révolution de 1789 s'accompagne d'une vague de réflexions sur ce statut et sur la nécessité d'en sortir pour lui substituer une égalité d'intégration. On sait que cette égalité décrétée ne mettra fin ni aux préjugés antisémites ni à leurs expressions violentes ou juridiquement discriminantes. Il y a eu Vichy, cette «sombre parenthèse» dans l'histoire de la République. Aujourd'hui encore, dans un contexte qui n'est plus marqué par l'oppression et la persécution, il arrive, pour différentes raisons, que les Juifs soient appréhendés en tant que tels par le droit. Ils le sont d'abord comme cibles potentielles de l'antisémitisme. Ils le sont également en tant que victimes des crimes de Vichy, habilités à en obtenir réparation, tant sur le plan symbolique que matériel. Ils le sont enfin dès lors qu'ils revendiquent, au nom de la liberté de conscience, des exceptions à la loi commune lorsqu'elle est incompatible avec les contraintes de la religion juive. C'est dire que, si la conjonction des deux termes «le droit» et «les Juifs» peut de prime abord surprendre, voire choquer, elle n'en est pas moins légitimée par